



## **REGLEMENT INTERIEUR TAC BASKET**

### **Article 1 : Engagements**

Le TAC Basket La Tour de Salvagny est une association Loi 1901.  
Tout inscrit au TAC Basket La tour de Salvagny est inscrit à la FFBB

Le fait d'adhérer Au TAC BASKET La Tour de Salvagny engage tous les licenciés et leurs parents (pour les licenciés mineurs) à l'application pleine et entière du présent règlement intérieur.

Chaque membre participant aux entraînements et/ou aux compétitions s'engage à régler le montant de sa cotisation au dépôt de sa demande de licence. Toute cotisation non réglée au 30 octobre de la saison en cours pourra entraîner une suspension de match et d'entraînement jusqu'au règlement complet de la cotisation. (Règlement échelonné possible) En cas d'inscription en cours d'année la cotisation reste entièrement due (sauf cas exceptionnel). Aucune licence ne sera remboursée (blessure ou arrêt de championnat)

Le présent règlement intérieur est téléchargeable sur le site : [tac-basket.com](http://tac-basket.com) et affiché dans la salle des sports du parc de l'hippodrome.

### **Article 2 : Entraînements**

Le TAC basket s'engage à fournir un encadrement qualifié et compétent pour les entraînements et les matchs. Chaque joueur se doit de participer aux entraînements avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, Tee-shirt, chaussures dédiées, bouteille d'eau personnelle).

Il est important de respecter les horaires d'entraînement. En cas d'absence ou de retard le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non convocation au match suivant.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur.

De même l'entraîneur s'engage à respecter les horaires à se présenter en tenue adaptée à sa fonction et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

### **Article 3 : Compétitions**

Le basket étant un sport collectif, le licencié s'engage à participer à tous les matchs. L'éventuelle absence doit être discutée avec l'entraîneur. Chaque joueur doit accepter le temps de jeu et les décisions imposés par l'entraîneur.

Chaque joueur s'engage à respecter tous les joueurs, les entraîneurs, les adversaires, les officiels ainsi que les supporters.

Les responsables techniques, en lien avec le bureau, ont en charge la composition des équipes en début de saison et peuvent les modifier en cours de championnat.

### **Article 4 : Acheminement sur les lieux de compétitions**

Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes suivant un tour de rôle programmé en début de saison.

Chaque conducteur devra adopter un comportement responsable.

En cas d'indisponibilité, la personne en charge du transport se doit de trouver une solution de remplacement.

En cas d'insuffisance de moyen de transport le déplacement pourra être annulé.

Une autorisation parentale sera demandée en début de saison.



## **Article 5 : Arbitrage et table de marque**

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les parents des licenciés pourront être sollicités (obligation d'être licencié).

Les plannings sont établis chaque semaine et disponibles sur l'affichage du gymnase et sur le site internet du club. Toute personne indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

## **Article 6 : Etat d'esprit**

Le TAC BASKET se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. L'entraîneur, les dirigeants et les parents sont des modèles sociaux pour les jeunes joueurs. Ils doivent montrer une image de fair play, de respect de discipline. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos anti-sportifs, injurieux, sexistes ou racistes pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive.

Le TAC Basket ne peut pas fonctionner sans l'aide des parents. Selon, leurs goûts, leurs compétences ils peuvent : tenir la table de marque, arbitrer, mettre leurs compétences professionnelles au service du club (sponsoring, investissement lors de notre tournoi, parent référent...) et participer à la vie de l'équipe (lavage des maillots, préparation des goûters d'après-match...) Un parent référent sera nommé pour chaque équipe de jeunes et aidera le coach dans l'organisation de la vie de l'équipe.

## **Article 7 : Installations et matériels mis à disposition**

Le matériel pédagogique, les maillots et shorts de match sont fournis par le TAC Basket et en sont sa propriété. Chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des entraînements et des compétitions. Chaque membre participe à l'installation et au rangement du matériel (ballons et matériel pédagogique, bouteilles d'eau vidées et jetées, résidus de bandage et mouchoirs mis à la poubelle).

Les salles sont mises à disposition par les mairies de La Tour de Salvagny et Dommartin. Il est important de respecter les créneaux impartis au TAC Basket. De même les jours d'occupation exceptionnelle par d'autres associations, l'utilisation de la salle est interdite.

## **Article 8 : Sanctions applicables**

Tous les membres du bureau, les entraîneurs et coaches sont habilités à faire respecter le présent règlement intérieur.

Les licenciés faisant l'objet de plusieurs fautes techniques, seront dans l'obligation de **payer l'intégralité de l'amende (à partir de la deuxième et suivantes)**. Les responsables techniques et le bureau sont habilités à prendre des sanctions (pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive du TAC Basket) contre toute personne ayant contrevenu délibérément à un des articles du présent règlement intérieur. En cas d'exclusion il ne sera effectué aucun remboursement de cotisation.

## **Article 9 : Orientation sportive**

- Découverte et apprentissage du Basket-Ball dans le cadre de son école de Basket-Ball labélisée FFBB pour les catégories U7 à U11.
- Développements des fondamentaux individuels et collectifs pour les catégories U13 à U15.
- Participation aux compétitions régionales pour les catégories U17 à Séniors, fruit du travail de formation mené.